

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**SALLE DE SPECTACLES LA NEF : CONTRAT
DE CESSIION DES DROITS D'EXPLOITATION
DU SPECTACLE "BROR GUNNAR JANSSON"**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-159

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ⇒ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n°7 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle « BROR GUNNAR JANSSON » passé entre la société Radical Production située 20 rue d'Anjou 49100 ANGERS, et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

Article 2 – Le contrat prévoit qu'une représentation sera donnée à La Nef à Angoulême le dimanche 22 octobre 2017 à 18 h 00.

Article 3 – Le prix du spectacle s'élève à 1 582,50 € TTC, non compris la restauration et l'hébergement.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12 juin 2017**
Publié ou notifié,
Le **12 juin 2017**